

COMMUNE DE GRANDVILLARD



Bulletin d'information numéro 66 – novembre 2010

Table des matières :

A.

1. Le mot du syndic
2. Convocation à l'assemblée communale
3. Budgets 2011
4. Assainissement du réseau routier communal
5. Assainissement des infrastructures de services – secteur centre du village
6. Présentation du plan financier 2011 – 2015
7. Modification du règlement du 8 avril 2009 relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
8. Délégation de compétence au conseil communal pour vente de terrain
9. Constructions
10. Haies vives, arbres : implantation et taille
11. Gestion des déchets
 - Association intercommunale du Comté de Gruyère – AICG – Station d'épuration, Broc
 - Ramassage hebdomadaire des déchets ménagers : changement de dates
12. Chemin gravelé reliant les alpages - « Chalet d'Amont, Les Vanils, Les Tservettes »
13. Le coin des sociétés :
 - Regards sur un 150^e anniversaire
 - Open Bike Haute-Gruyère
 - Société de Musique l'Echo du Vanil-Noir
 - Avis aux sociétés
14. Retraités : animation

B.

1. Piscine du Cycle d'orientation de la Gruyère : horaire d'ouverture pour le public ; tarif
2. Croix-Rouge fribourgeoise – Au service des familles
3. Foyer de Jour « La Famille au Jardin », St-Ursen
4. Enseignants : informations destinées aux retraités
5. Divers

A.

1.

Le mot du syndic

Après 17 ans passés au service de la commune, dont 7 en qualité de syndic, j'ai décidé de ne pas me représenter pour une nouvelle période législative. En mars 2011, je présiderai ma dernière assemblée communale. Ayant été élu en février 1994 pour la première fois au conseil communal, je ne m'attendais pas être à la tête de l'exécutif par la suite.

Je vais quitter cette noble tâche avec beaucoup de satisfaction et de bons souvenirs. J'ai l'impression de m'être engagé pour une bonne cause ; celle d'avoir contribué au bien-être des habitants de notre village, votre bien-être. Le bilan de vos échos favorables et défavorables me paraît positif. Je vous remercie de la confiance témoignée.

Je pense que chaque citoyenne et citoyen doit s'engager une fois dans sa vie pour la chose publique. C'est ainsi qu'on apprend à faire la distinction entre les intérêts privés et publics, à être juste envers tous, à faire une sélection entre le nécessaire et le souhaitable, à prendre une décision même si elle ne peut pas satisfaire tout le monde.

J'ai eu la chance de travailler tout au long de ces années avec mes collègues du conseil communal dans un esprit constructif et le respect de l'opinion de l'autre. Ils m'ont énormément aidé à mettre le dynamisme nécessaire pour conduire les destinées de Grandvillard, permettant ainsi de privilégier la qualité de vie quotidienne de chacun tout en développant nos infrastructures dans le respect du patrimoine.

Grandvillard est en bonne santé... que «ce souffle » vous accompagne encore longtemps....

Je remercie tous les employés communaux, Mesdames Jeannette Beaud et Marthe Brodard, Monsieur Alex Beaud et toute son équipe, ainsi que toutes les personnes qui travaillent au service de notre collectivité pour leur parfaite collaboration et leur bon esprit.

Je remercie mes collègues du conseil communal pour le travail efficace, responsable, tout cela dans une excellente ambiance.

Je vous souhaite, chères citoyennes et chers citoyens, un joyeux Noël plein d'espoir et de paix et les meilleurs vœux pour une nouvelle année de joie, bonheur et santé.

Pascal Moënnat
Syndic

2.

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

**mercredi 1^{er} décembre 2010, à 20.00 heures, à la Salle communale,
à Grandvillard**

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 21 avril 2010** (il ne sera pas lu ; il peut être consulté au Bureau communal)
2. **Travaux d'endiguements suite à l'orage du 6 juin 2010**
3. **Budgets 2011** (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal)
 - 3.1. *Présentation générale des budgets de fonctionnement et des investissements*
 - 3.2. *Assainissement du réseau routier communal :*
 - *Aménagement du carrefour « Route de la Grande-Charrière » / « Route de la Ria »*
 - *Réfection des routes de Lessoc et d'Estavannens*
 - 3.3. *Réservoir d'eau : pose d'un système « by-pass »*
 - 3.4. *Crédit d'étude en vue de l'assainissement des infrastructures de services, secteur centre du village*
 - 3.5. *Réfection de l'accès aux alpages « Chadoua Corbet » – « Gros Liéry »*
 - 3.6. *Rapports de la commission financière*
 - 3.7. *Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements*
4. **Présentation du plan financier 2011-2015**
5. **Modification du règlement du 8 avril 2009 relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux** (il ne sera pas lu ; il peut être consulté au Bureau communal ou sur le site internet www.grandvillard.ch, sous la rubrique : « Bulletins d'information »)
6. **Délégation de compétence au conseil communal pour vente de terrain**
7. **Divers**

LE CONSEIL COMMUNAL

Projet d'installation d'une centrale de biogaz et de chauffage à distance

Sous chiffre 7 « Divers » de l'ordre du jour ci-dessus, Monsieur Pascal Moënnat, syndic, communiquera des informations sur l'évolution du projet.

3.

Budgets 2011

Conformément aux articles 87 et suivants de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, le conseil communal a établi les budgets de fonctionnement et des investissements de l'année 2011. Ces budgets seront soumis à l'assemblée communale du mercredi 1^{er} décembre 2010. Ils sont à disposition, pour consultation, au Bureau communal.

Budget de fonctionnement

Ce budget comprend tous les produits et toutes les charges, amortissements des dettes compris. Les produits et les charges sont spécifiés par l'énumération détaillée de leurs objets. Ils sont inscrits pour leur montant brut, sans compensation.

Comptes de fonctionnement (par départements)		BUDGET 2011		Budget 2010		Compte 2009	
		Charges	Revenu	Charges	Revenu	Charges	Revenu
0	ADMINISTRATION	485'391	188'243	478'945	187'378	469'114.80	198'101.35
1	ORDRE PUBLIC	52'479	62'013	55'895	62'525	107'823.00	112'980.75
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	894'987	189'921	789'195	182'125	747'348.85	182'309.45
3	CULTURE ET LOISIRS	116'422	580	120'050	0	106'713.40	181.10
4	SANTE	201'270	8'000	170'853	8'000	180'393.05	19'214.65
5	AFFAIRES SOCIALES	338'342	8'500	286'678	7'500	272'847.75	10'375.75
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	248'613	65'100	222'938	62'550	232'830.10	63'214.25
7	PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	389'363	298'500	328'626	239'000	340'858.80	201'414.05
8	ECONOMIE	509'781	508'500	483'879	494'000	546'102.80	572'772.78
9	FINANCES ET IMPOTS	513'570	2'406'183	483'367	2'123'318	810'985.85	2'460'183.47
	Charges totales	3'750'218		3'420'426		3'815'018.40	
	Revenus totaux		3'735'540		3'366'396		3'820'747.60
	Excédent de dépenses		14'678		54'030		
	Excédent de revenus					5'729.20	

Selon la récapitulation ci-dessus, ce budget se résume comme suit :

Charges	3'750'218.00
Revenus	3'735'540.00
Excédent de dépenses	14'678.00

Le budget 2011 est influencé sensiblement par l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011 de la **nouvelle péréquation financière intercommunale**. Celle-ci résulte de la loi du 16 novembre 2009 adoptée en votation populaire du 7 mars 2010. Le passage du système de péréquation indirecte (classification) à une péréquation directe a des effets financiers sur les communes. Ainsi les participations communales aux dépenses cantonales ne dépendent plus d'éléments péréquatifs (indice de capacité financière ou classe des communes), mais sont calculées uniquement en fonction de leur population. Pour atténuer les effets d'une telle imposition, le canton a instauré la péréquation des ressources financée par 34 communes contributrices au profit de 133 communes bénéficiaires et la péréquation des besoins financés par l'Etat au profit de toutes les communes. Les effets financiers nets de cette réforme varient fortement d'une commune à l'autre. Selon les calculs établis par le Service des communes, pour Grandvillard, il en résulte un effet net total négatif de l'ordre de Fr. 14'000.00.

A l'établissement du budget, on constate cependant que cette nouvelle péréquation ainsi que l'augmentation du coût des services engendrent pour notre commune un accroissement réel des charges liées imposées par le canton de Fr. 64'000.00.

D'autre part, le budget de fonctionnement 2011 tient compte d'éléments exceptionnels ou nouveaux dont les plus importants sont les suivants :

- **Chapitre « Affaires sociales »**

Notre commune est membre du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) qui assure entre autres le **Service social de la Gruyère**. Pour 2011, la participation de Grandvillard aux frais de ce service (charge liée régionale) est budgétisée à Fr. 56'402.00 soit une majoration de 20% par rapport au budget 2010. Par message du 26 août 2010, l'Etat de Fribourg informe les communes que la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale a modifié l'art. 34b de la loi du 14 novembre 1991 sur l'aide sociale. Par conséquent, dès l'année 2011, les frais de fonctionnement des services sociaux régionaux sont répartis entre les communes liées selon le seul critère du chiffre de la population légale.

- **Chapitre « Protection + aménagement de l'environnement »**

Conformément au message accompagnant les factures 2010, **les taxes pour l'eau potable ainsi que pour l'évacuation et l'épuration des eaux** ont été facturées pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2010, soit 8 mois. Dès 2011, la facturation de ces taxes s'effectuera systématiquement en septembre par la prise en compte des 12 mois écoulés.

Le sous-chapitre « **Gestion des déchets** » laisse apparaître un déficit de Fr. 23'855.00. On constate que les taxes perçues, soit « taxe au sac » et « taxes déchets » ne couvrent que le 81.5% des frais du service de ramassage des sacs-poubelles et de la part de la commune aux frais de fonctionnement de la déchetterie.

Les faces sud du **mur d'enceinte du cimetière** (secteurs nord-est et sud) se dégradent. Une réfection s'impose. Elle est devisée à Fr. 15'000.00.

Le plan d'aménagement local (PAL) date de 1993. Vu la complexité du territoire (nappe phréatique et gravières), il a été approuvé par le canton en différentes étapes. L'article 34 de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) mentionne que le PAL doit être réexaminé au moins tous les quinze ans et, au besoin, modifié. Compte tenu de cette exigence, le montant de Fr. 20'000.00 figure au poste des honoraires d'urbaniste en vue de financer les premières dépenses relatives au réexamen du PAL.

- **Chapitre « Economie »**

La commune est au bénéfice d'un **projet de sylviculture** approuvé par le canton et la confédération. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2011. Il assure la couverture des charges découlant des travaux exécutés en conformité avec les directives et les objectifs fixés dans le cadre du projet susmentionné.

Au sous-chapitre « **Tourisme** », il est prévu la réfection de la passerelle de la Grotte. Ce travail sera effectué par le personnel communal.

- **Chapitre « Finances et Impôts »**

Dans le cadre des mesures d'économie d'énergie, il est prévu le montant de Fr. 12'000.00 pour le remplacement des fenêtres au rez-de-chaussée du bâtiment administratif. Celles de la salle communale seront remplacées ultérieurement.

Budget des investissements

Il se résume comme suit :

Comptes d'investissement (par départements)		Budget 2011		Budget 2010		Compte 2009	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1	ORDRE PUBLIC	300'000	148'000	0	0	47'737.15	27'478.80
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	0	0	0	0	89'009.80	0.00
3	CULTURE ET LOISIRS	0	0	0	0	178'062.25	106'950.00
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	282'000	0	310'000	0	249'483.50	150'000.00
7	PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	130'000	48'150	498'000	311'800	4'215.15	33'245.65
8	ECONOMIE	40'000	0	80'000	0	0.00	0.00
9	FINANCES ET IMPOTS	255'000	130'935	630'450	507'000	220'168.30	151'252.80
	Total des charges d'investissements	1'007'000		1'518'450		788'676.15	
	Total produits d'investissement		327'085		818'800		468'927.25
	Investissement net		679'915		699'650		319'748.90

Ces investissements sont classés en deux catégories, soit :

1) Investissements projetés soumis à l'assemblée du 1er décembre 2010

No ordre	Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
1	620.501.04	<p>Réfection des routes en direction d'Estavannens et de Lessoc - gravillonnage Leur aménagement actuel date respectivement des années 1980 et 1979. Leur état nécessite une réfection. Il est prévu le gravillonnage complet de la route d'Estavannens et le gravillonnage partiel (interventions ponctuelles) de la route de Lessoc. Financement par emprunt bancaire.</p>	82'000.00	
2	620.501.5	<p>Aménagement du carrefour « Route de la Grande-Charrière - Route de la Ria » Ce projet a pour but d'améliorer la sécurité des usagers. Il fera l'objet d'une mise à l'enquête publique. Financement par emprunt bancaire.</p>	60'000.00	
3	700.501.00	<p>Adduction et distribution d'eau - Réservoir / pose d'un by-pass Cette installation est nécessaire pour permettre un nettoyage aisé du réservoir. Financement par emprunt bancaire.</p>	25'000.00	-
4	710.501.01	<p>Etude d'assainissement des infrastructures de services - secteur centre du village Dans ce secteur, essentiellement Rue Saint-Jacques, Rue du Vanil-Noir et partiellement Route du Banneret, l'évacuation des eaux s'effectue encore en système unitaire. Pour répondre aux exigences du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), il appartient à la commune de garantir une protection efficace des eaux et une évacuation adéquate des eaux en provenance des zones habitées. Dans ce but, il est prévu initialement de procéder à l'étude détaillée du projet. Financement par emprunt bancaire.</p>	60'000.00	

5	943.501.01	Réfection de l'accès aux alpages de "Chadoua Corbet - Gros Liéry" Suite à l'orage du 6 juin 2010, une réfection de cet accès s'impose. Coût estimatif des travaux	55'000.00	
		Subvention cantonale 30%		16'500.00
		Participation de tiers		4'000.00
		Le solde à charge de la commune sera financé par emprunt bancaire		
		Totaux	282'000.00	20'500.00

2) Autres investissements liés à une décision antérieure de l'assemblée communale

No d'ordre	Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
1	140.503.00	Extension du bâtiment du feu - travaux en cours Crédit accordé par l'assemblée communale du 21.04.2010 : Fr. 540'000.00. Solde de la dépense reporté sur l'exercice 2011	300'000.00	
	140.661.00	Subvention de l'ECAB - à percevoir en 2011		148'000.00
2	620.501.00	Réfection du carrefour "Route d'Estavannens" Report du crédit accordé par l'assemblée communale du 25.11.2009	140'000.00	
3	700.610.00	Taxes de raccordement au réseau d'eau potable		2'400.00
4	710.610.00	Taxes de raccordement au réseau public d'évacuation des eaux		15'000.00
3	750.501.01	Endiguements – travaux en cours suite aux intempéries Crédit accordé par l'assemblée communale du 25.11.2009 : Fr. 368'000.00. Solde de la dépense reporté sur l'exercice 2011.	45'000.00	
		Subventions cantonale et fédérale - solde à recevoir		30'750.00
4	840.525.00	Participation à l'installation d'une centrale de biogaz Crédit accordé par l'assemblée communale du 25.11.2009 : Fr. 80'000.00. Solde de la participation reporté sur l'exercice 2011	40'000.00	

5	943.501.00	Aménagement du chemin alpestre "Chalet d'Amont - Les Tservettes" - travaux en cours Crédit accordé par l'assemblée communale du 08.04.2009 : Fr.580'000.00. Solde de la dépense reporté sur l'exercice 2011	100'000.00	
		Solde des subventions et de participation de tiers à recevoir		110'435.00
6	944.564.00	Contribution spéciale au Syndicat d'améliorations foncières pour le remaniement parcellaire Report du crédit accordé par l'assemblée communale du 26.11.2008	100'000.00	
		Totaux	725'000.00	306'585.00

Récapitulation du budget des investissements

	Dépenses	Recettes
* Investissements projetés soumis à l'assemblée du 25.11.2009	282'000.00	20'500.00
*Report des investissements liés à une décision antérieure de l'assemblée communale	725'000.00	306'585.00
Totaux	1'007'000.00	327'085.00
Excédent global de dépenses		679'915.00



4.

Assainissement du réseau routier communal

a) Aménagement du carrefour « Route de la Grande-Charrière » / « Route de la Ria »

L'état actuel des lieux nécessite un réaménagement complet de ce carrefour et de la chaussée (canalisations, regards, fondation, revêtement bitumineux, bordures). Ce carrefour au demeurant dangereux sera sécurisé.



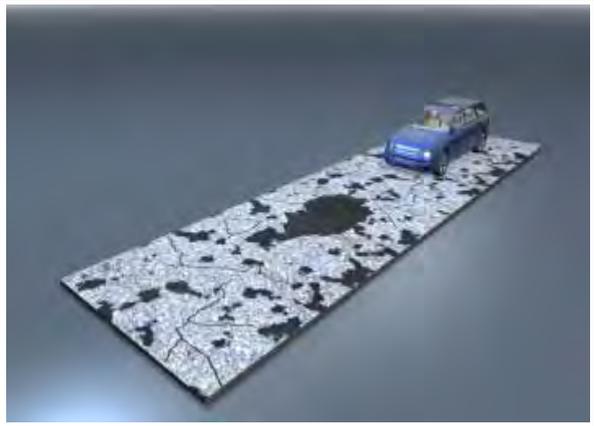
La croix de mission sera bien évidemment maintenue, mais légèrement déplacée. Le nouveau concept de ce carrefour mettra en valeur les bâtiments environnants. La mise à l'enquête est prévue en automne 2010. Le crédit nécessaire est de **Fr. 60'000.00**. Les travaux sont planifiés pour le printemps 2011, en même temps que le carrefour « sortie du village, direction Estavannens » travaux qui ont dû être reportés.

b) Réfection des routes de Lessoc et d'Estavannens

Ces deux routes d'une longueur de **1 kilomètre** pour celle de Lessoc et de **2 kilomètres** pour celle d'Estavannens sont dans un état justifiant une intervention rapide. En effet, notre objectif est de prolonger leur durée de vie et d'éviter une intervention lourde et onéreuse à court terme.

La Maison PRODO SA, à Domdidier, propose une solution répondant en tous points à cet objectif. Cette solution consiste à épandre à chaud sur le revêtement bitumineux actuel une couche de liant (émulsion de bitume type BANISOL Spécial CR70), puis d'un épandage d'un gravillon 4/8 et, en finalité, d'un cylindrage du revêtement.

Des revêtements détériorés sont non seulement inconfortables, mais aussi dangereux ! A moyen terme, les défauts peuvent dégrader en profondeur toute la structure de la chaussée. C'est pourquoi des couches de liaison et de couverture supplémentaire représentent le meilleur investissement pour une sécurité durable et fiable.



Ce procédé a l'avantage de boucher toutes les fissures et microfissures du revêtement usagé, de donner une nouvelle couche à la structure de la route et de prolonger la durée de vie de la route de plus de 15 ans. Il s'agit là d'une méthode fiable, prouvée, assez peu onéreuse et tout à fait recommandée pour les deux routes en question.

Coût estimé : **Fr. 82'000.00** – Réalisation : printemps 2011

Daniel Raboud, conseiller communal

5. Assainissement des infrastructures de services secteur centre du village

Les communes, dont la nôtre, traitant leurs eaux usées à la Station d'épuration de Broc, ont pour mission de séparer les eaux usées des eaux claires. En effet, dans un délai imparti, seules les eaux usées pourront être traitées par la STEP de Broc. Ce sont les taxes relatives aux eaux usées (nouveau règlement adopté par l'assemblée du 8 avril 2009) qui permettront le financement de ces dépenses élevées.

Notre commune a réalisé son réseau d'eaux, en mode séparatif, à raison de 70 % de son territoire bâti. Le secteur restant à exécuter est celui du centre du village, soit la Rue Saint-Jacques, la Route du Banneret et la Rue du Vanil-Noir. Il s'agit là de travaux très importants nécessitant l'ouverture de la route, sur environ 900 m, afin de remplacer la vieille conduite par 2 nouvelles canalisations (eaux claires et eaux usées).



L'adduction d'eau potable et autres services seront également concernés par cette mesure. En effet, il s'agira de profiter de la fouille pour remplacer les vieilles conduites. Les propriétaires concernés seront appelés à raccorder leurs installations sur les nouveaux collecteurs.

Des séances d'information auront lieu en temps opportun. La réalisation de ces travaux se fera probablement en plusieurs étapes afin de limiter, au maximum, les perturbations et les inconvénients.

Afin de planifier et de quantifier ces travaux au niveau du coût, dans un premier temps, le conseil communal propose un crédit d'étude de **Fr. 60'000.00**.

Daniel Raboud, conseiller communal

6.

Présentation du plan financier 2011 - 2015

La planification financière est un instrument de gestion à disposition des autorités et de l'administration qui reflète la situation existante et projette l'avenir à moyen terme, compte tenu des prévisions qui peuvent être établies sur la base de cette situation et d'information d'ordre économique, politique et social. Il appartient ensuite aux autorités de faire usage de cet instrument pour corriger les écarts et tenter d'extraire le ménage communal d'évolutions non souhaitables annoncées par la prévision.

En application de l'article 43c du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le conseil communal a l'obligation dès l'automne 2007 d'adopter un plan financier. Aussi, pour la 4^{ème} année consécutive, ce plan a été établi et transmis à la Commission financière pour préavis.

Il constitue une base de travail intéressante pour le conseil communal, car il permet de projeter dans les 5 ans les effets des variations du budget de fonctionnement ainsi que des nouveaux investissements.

En application de l'article 10, al. 1, lit. r de la loi sur les communes, ce plan financier est présenté chaque année à l'assemblée communale afin qu'elle en prenne acte.

7.

Modification du règlement du 8 avril 2009 relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

L'assemblée communale du 8 avril 2009 a adopté le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

La nouvelle loi fédérale régissant la taxe sur la valeur ajoutée du 12 juin 2009 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

En vertu de l'article 10 de ladite loi et en raison du chiffre d'affaires qui sera réalisé pour le chapitre comptable : 710 « Protection des eaux » (fonctionnement et investissement), la commune sera vraisemblablement assujettie à la TVA.

Dès lors, il convient de modifier le règlement cité en titre, selon proposition suivante :

a) adjonction d'un article **25a : Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :**

« Le tarif des taxes figurant dans le présent règlement s'entend hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA). En cas d'assujettissement de la commune à la TVA, cette dernière est perçue en sus des montants indiqués dans le présent règlement ».

b) En conséquence, le règlement du 8 avril 2009 relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux précisera que les taxes sont fixées : **hors TVA**. Les montants desdites taxes demeurent inchangés.

En outre, le conseil propose de compléter l'article 39 al. 1, dont la teneur actuelle est la suivante :

« ¹ La taxe d'exploitation est perçue à raison de **Fr. 2.00** par m³ du volume d'eau consommée, selon compteur. Pour les constructions agricoles, seule est prise en considération la consommation d'eau de la partie habitation ».

Nouvelle teneur soumise à l'assemblée communale :

« ¹ La taxe d'exploitation est perçue à raison de **Fr. 2.00 (hors TVA)** par m³ du volume d'eau consommée, selon compteur. **Si la consommation est inférieure à 50 m³, ladite taxe sera facturée sur un volume minimal de 50 m³.** Pour les constructions agricoles, seule est prise en considération la consommation d'eau de la partie habitation ».

Le conseil communal

8. Délégation de compétence au conseil communal pour vente de terrain

La Commune de Grandvillard est propriétaire d'une parcelle numéro 4599, d'une surface de 34'172 m². Cette parcelle est sise dans le secteur des « Auges », soit en zone de fonctions particulières. Ladite zone est affectée à des fonctions spéciales : équipements, activités du secteur secondaire.

Des amateurs manifestent de l'intérêt en vue de l'achat d'une parcelle d'une surface d'environ 3'600 m². Cette parcelle est à détacher du numéro 4599 ; elle sera contiguë à celle sur laquelle la Centrale de biogaz et les installations de chauffage à distance seront érigées. Les intéressés envisagent de construire une halle d'élevage de poulets.

Conformément à l'article 10 alinéas 1 lettre g), 2 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes, le conseil sollicite de l'assemblée une délégation de compétence pour vendre une parcelle détachée du numéro 4599 (env. 3'500 m²).

Le conseil communal

9. Constructions



Le 1^{er} janvier 2010, sont entrés en vigueur la nouvelle loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), ainsi que le règlement du 1^{er} décembre 2009 d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC).

Une rubrique « **Constructions** » a été insérée dans le site internet : www.grandvillard.ch, sous le chapitre « **ADMINISTRATION** ».

Cette rubrique comprend :

- une fiche relative aux projets soumis au permis communal : procédure simplifiée (art. 139 ss. LATeC, 85 ReLATeC), aux objets dispensés de permis (87 ReLATeC), aux documents à produire, déroulement de la procédure, délais ;
les objets qui ne sont pas énumérés dans ce document sont soumis à la procédure ordinaire : enquête publique (art. 139 ss. LATeC et 84 ReLATeC) ;
- les liens d'accès au site officiel de l'Etat de Fribourg, lesquels permettent de télécharger les formules de demande de permis de construire.

Vous trouverez également le « Guide pratique à l'usage des futurs propriétaires » édité par la Conférence Cantonale de la Construction et l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB).

Un document vous renseignera également sur les dispositions concernant les fonds voisins des routes publiques, notamment sur les distances et hauteurs des murs, clôtures, plantations (art. 93 ss. loi du 15 décembre 1967 sur les routes ; art. 68, 69 du règlement du 7 décembre 1992 d'exécution de la loi sur les routes), ainsi que sur les distances à la limite d'un bien-fonds (art. 687 ss. du code civil, 232 ss. de la loi d'application du code civil suisse pour le canton de Fribourg).

Vous pouvez également venir consulter ou obtenir les documents ci-dessus au Bureau communal.

Le conseil communal

10. Haies vives, arbres : implantation et taille

Le conseil rappelle les dispositions de la loi du 15 décembre 1967 sur les routes relatives aux haies vives et aux arbres, soit les articles 94 et 95.

Art. 94 Haies vives

¹Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être **distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1^{er} novembre.**

²Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée.

³Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Art. 95 Arbres

Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 m du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 m au-dessus de la chaussée.

En outre, les propriétaires ou locataires voudront bien balayer et ramasser les feuilles mortes qui proviennent de leurs plantations. Elles peuvent être déposées à la déchetterie.

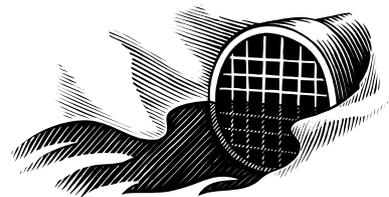
Pour éviter tout accident avec les conséquences fâcheuses qui en découlent, le conseil remercie chacun d'observer ce qui précède.

Le conseil communal

11. Gestion des déchets Association intercommunale du Comté de Gruyère – AICG – Station d'épuration, Broc

Sur proposition de l'assemblée des délégués communaux, le comité de l'AICG publie la circulaire ci-dessous :

Les égouts ne sont pas des poubelles !!!





RAMASSAGE DES DECHETS URBAINS - 2011

DEPLACEMENT DE DATES EN RAISON DE FETES ET JOURS FERIES

<u>FETES</u>	<u>DATES DE REMPLACEMENT</u>
Vendredi Saint	--
Lundi de Pâques	<i>jeudi 28 avril 2011</i>
Ascension	--
Lundi de Pentecôte	<i>jeudi 16 juin 2011</i>
Fête-Dieu	--
1er Août	<i>jeudi 04 août 2011</i>
Assomption	<i>jeudi 18 août 2011</i>
Toussaint	<i>jeudi 03 novembre 2011</i>
Immaculée Conception	--
Noël	<i>jeudi 29 décembre 2011</i>
Nouvel-An et 2 janvier	<i>jeudi 05 janvier 2012</i>

12.

Chemin gravelé reliant les alpages « Chalet d'Amont, Les Vanils, Les Tservettes »

Les travaux d'aménagement du chemin cité en titre ont débuté le 19 mai 2010. Une part importante est aujourd'hui réalisée. Le chantier est fermé depuis fin octobre jusqu'au printemps 2011. Le réensemencement des talus aval et amont, ainsi que les finitions seront exécutés dès que les conditions météorologiques seront redevenues favorables. Ces travaux dureront encore environ un mois.

Jean-François Moura, conseiller communal

13. Le coin des sociétés



Chœur Mixte de Grandvillard
Case postale
1666 Grandvillard

www.cmgrandvillard.ch
contact@cmgrandvillard.ch

IRAN CH1100768300119211604 30 11 192.116-04

Regards sur un 150^e anniversaire

A quoi servent les anniversaires ? La question est légitime tant on constate la passion de notre époque pour la commémoration et son goût pour la nostalgie. Mais un anniversaire, s'il doit naturellement honorer l'héritage du passé, n'a de sens que s'il lance des perspectives d'avenir.

Cette double perspective a irrigué les veines du 150^e anniversaire du Chœur-Mixte de Grandvillard, qui s'est déroulé durant toute l'année. Placé sous la bannière de la musique, de la création et de la reconnaissance, cet anniversaire a été marqué par une série de manifestations dont la dernière – la création du Requiem d'André Ducret – a été le point d'orgue.

Pour le comité d'organisation, il s'agissait de saisir l'occasion de cet anniversaire important pour rassembler les membres du chœur autour d'un projet original, tirant des passerelles avec des univers peu fréquentés par le monde choral. Il s'agissait également de marquer cette célébration par une création appelée à dépasser l'événement en le projetant vers l'avenir.

Le fil du 150^e anniversaire fut donc tendu sur toute l'année. En ouverture, la traditionnelle Soirée des Rois, célébrée depuis la fondation en 1860, a réuni au début janvier toute la famille du chœur et les autorités. Cette fête représentait l'occasion idéale pour survoler un siècle et demi d'histoire, riche de multiples anecdotes, de partitions chantées, de fêtes célébrées... Il revint à l'écrivain Jean Steinauer et au chanteur Michel Brodard de restituer quelques tableaux vibrants de cette histoire.

Le 19 juin fut le jour de la Fête de la musique. Des musiques plurielles et colorées qui ont envahi les rues du village, transformé en vaste auditorium à ciel ouvert. Le ciel, justement, a généreusement ouvert ses vannes ce samedi-là. Il plut des cordes sur les scènes montées au centre du village. La vingtaine d'ensembles musicaux venus de toute la Suisse romande a pourtant séduit un public venu en nombre, puisqu'on estima à près de 3000 personnes le nombre des auditeurs qui n'eurent pas peur de se mouiller... La fête fut belle et au terme de cette année commémorative, les mémoires ont déjà oublié les orages pour ne retenir que la beauté des musiques, la chaleur des rencontres sous le vaisseau blanc de la cantine ou dans les pintes et tonnelles montées pour l'occasion. On garde le souvenir de ces décorations particulièrement soignées qui étaient autant de bougies sur un gâteau d'anniversaire d'exception.

Ce 19 juin fut également marqué par le vernissage de l'exposition montée sur les façades des maisons. Une exposition centrée sur le thème de l'arbre à laquelle participèrent vingt artistes fribourgeois et vaudois. Entre 8000 et 9000 personnes ont arpenté les rues du village, à la découverte de ces œuvres dont les originaux étaient présentés dans le bâtiment communal. L'écho offert par les médias comme les commentaires laissés par les visiteurs témoignent du succès de ce projet pictural qui permet de mettre en évidence la qualité de la création régionale et la beauté architecturale du site.

L'exposition s'est achevée le 5 septembre, jour de la Fête officielle des 150 ans. Ce jour-là, le Chœur-Mixte avait mis les petits plats dans les grands pour accueillir ses 250 invités, représentants des autorités, des sponsors et des membres d'honneur et de soutien. Durant la célébration religieuse, le drapeau de 1970 reçut une confirmation officielle, entouré de ses nouveaux parrain et marraine, Jean-Luc Delabays et Marguerite Roos-Vial. Au terme du cortège rondement mené par l'Echo du Vanil-Noir, le banquet officiel fut à la hauteur des animations musicales offertes par un ensemble de jazz et un quatuor vocal. Simple et familiale, la fête fut belle.

A peine remis de leurs émotions, les choristes se sont plongés dans le dernier apprentissage de la partition du « Requiem Aeternam », commandé à André Ducret. Durant le week-end qui succéda à la Toussaint, trois représentations de cette partition furent données dans une église à chaque fois pleine. Voulu comme le couronnement du 150^e anniversaire, la création de cette œuvre imposante de 50 minutes va s'inscrire dans les annales du chœur comme un moment fort, une de ces émotions dont on garde longtemps le souvenir dans un coin du cœur. Placés sous la compétente direction de Nicolas Fragnière, la soixantaine de choristes aidés de quelques renforts et soutenus par les musiciens de l'Orchestre Philharmonique Romand, ont livré une œuvre forte et profonde. Enregistré par les techniciens de la Radio suisse romande, le Requiem sera diffusé le jeudi 9 décembre 2010 sur les ondes d'Espace 2. Le relais des médias – et notamment des télévisions – témoigne de l'importance de cette création, qui, par son originalité, a permis au Chœur-Mixte de dépasser le cadre régional dans lequel il œuvre habituellement.

Au terme de cette belle année commémorative, le comité d'organisation et l'ensemble des choristes tiennent à remercier toutes les personnes qui se sont engagées à leurs côtés durant les manifestations de cette année. Ils expriment leur vive reconnaissance à tous les bénévoles qui ont rendu possibles ces projets. Cette reconnaissance est également adressée aux autorités communales et paroissiales, aux institutions et aux entreprises qui, par leur générosité, ont permis la mise sur pied d'un programme ambitieux.

Le comité d'organisation





17 et 18 septembre 2010

L'Open Bike Haute-Gruyère a déroulé son tapis rouge dans l'Intyamon les 17 et 18 septembre dernier pour la 21^{ème} fois.

Grâce à près de 600 bénévoles fidèles et motivés, à de généreux sponsors, à des propriétaires de terrains compréhensifs, au soutien des autorités communales, à l'engagement des sociétés villageoises, à un chaleureux public, ainsi qu'à l'enthousiasme de toute une vallée, notre manifestation s'est déroulée dans des conditions idéales.

En plus, la météo clémente nous a permis, pour la quatrième année consécutive, de renforcer le record de participation avec 1423 coureurs. Nous pouvons, dès lors, nous targuer d'être la deuxième plus grande course VTT de Suisse romande après la mythique course du Grand-Raid Verbier-Grimentz. Plusieurs paramètres expliquent ce succès grandissant : accueil chaleureux, magnifiques parcours accessibles aux populaires sillonnant notre resplendissante vallée de l'Intyamon, belle animation et ambiance de fête, identification des villageois dans l'organisation...



L'Open Bike c'est un peu notre bénichon ! Le vendredi près de 400 personnes ont savouré la délicieuse fondue dans une ambiance humoristique. Samedi, départ et passage de milliers de coureurs. Guggenmusik, animations pour les enfants avec Pif le clown et autres activités ont égayé le centre de notre village. Le concert de JO Mettrax, sous la cantine bondée, a mis le feu dans une ambiance véritablement incroyable. Nos 3 chaleureux bars où l'ambiance est toujours garantie ont également connu un énorme succès.

Cependant, la concentration d'une telle masse de personnes en fête provoque malheureusement quelques débordements. Malgré un service de sécurité toujours plus imposant (engagement de 10 agents le samedi soir), nous devons malheureusement déplorer quelques incivilités et l'irrespect de certaines règles de "bienséance" de la part de quelques fêtards.

Conscients de ces désagréments et souhaitant améliorer cette situation lors des prochaines éditions, nous cherchons des solutions avec l'appui, notamment du conseil communal et autres acteurs habitués à ce genre d'événement.

Par le présent message, notre comité d'organisation tient à vous remercier de votre appui et de votre compréhension.

Ensemble, nous sommes capables de faire avancer notre manifestation dans cet esprit sportif et convivial que nous tenons à maintenir.

Que vive l'Open Bike Haute-Gruyère !

Avec nos salutations sportives
Le Comité d'organisation
www.openbike.ch

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE L'ECHO DU VANIL-NOIR, GRANDVILLARD

Bonjour à tous !

Beaucoup d'entre vous connaissent déjà notre société, mais voici une brève présentation pour les personnes n'ayant pas encore eu la chance de côtoyer notre fanfare.

L'Echo du Vanil-Noir est une société de musique de formation brass band, c'est-à-dire qu'elle regroupe uniquement des cuivres et des percussions. L'ensemble compte actuellement 20 membres, ce qui est relativement peu pour une fanfare. **C'est pourquoi, nous recherchons activement de nouveaux musiciens.**

Dans ce but, nous organisons chaque année de nouveaux cours de solfège se déroulant de la manière suivante : durant les premiers mois de cours, les enfants font connaissance avec les notes, les rythmes et les différents aspects de la musique de façon théorique, mais également au travers de divers exercices. Ces cours se font de manière collective ; puis chaque enfant reçoit son instrument (cornet, alto, baryton, ...) et poursuit l'apprentissage de façon individuelle (environ 1/2 heure par semaine). **Notez que ces leçons ont lieu à Grandvillard, donc pas de déplacement !**

Mais il se peut également que vous soyez déjà musicien. Ayant déménagé ou arrêté la musique depuis plusieurs années, vous n'osez pas recommencer. Alors n'hésitez plus, venez rejoindre nos rangs dans une ambiance détendue et amicale, sous la conduite d'un jeune et dynamique directeur. Le choix du programme permet à chacun de prendre beaucoup de plaisir lors des répétitions du lundi soir ainsi que lors de nos différentes manifestations.

Alors si vous êtes intéressés ou souhaitez de plus amples informations, contactez-nous !

A bientôt !

Jocelyne Jaquet, présidente
Chemin de la Chapelle 5
1665 Estavannens

026 921 21 84 / jocelyne.jaquet@bluemail.ch



Avis aux sociétés

Depuis 2007, une rubrique « Le coin des sociétés » a été ouverte dans le présent bulletin. Vous avez la faculté d'y insérer une chronique.

La parution a lieu à raison de deux fois par année : en mars-avril et en novembre. Les documents sont à remettre au Bureau communal, soit **avant le 28 février**, soit **avant le 15 octobre**.

Une possibilité est ainsi offerte à chaque société de donner connaissance d'événements et de ses activités.

14. Retraités : animation



Les après-midi récréatifs ont repris depuis le **mercredi 3 novembre 2010**. Ils ont lieu tous les quinze jours de 14.00 à 17.00 heures, à la salle communale.

Les organisateurs renouvellent leur invitation à chaque intéressé.

B.

1.

PISCINE CO BULLE

 026/919.27.60 : uniquement durant les heures d'ouverture de la piscine

HORAIRE OUVERTURE POUR LE PUBLIC

- Mercredi : 18h00 - 22h00
- Vendredi : 18h00 - 22h00
- Samedi : 14h30 - 18h00

Ouverture en période de vacances :

- | | | |
|---------------------|---------------|--------------------|
| • Samedi 16.10.2010 | 14h30 – 18h00 | Vacances d'automne |
| • 18-19-20.10.2010 | 14h30 – 20h30 | Vacances d'automne |
| • 27-28-29.12.2010 | 14h30 – 20h30 | Vacances de Noël |
| • Samedi 16.04.2011 | 14h30 – 18h00 | Vacances de Pâques |
| • 18-19-20.04.2011 | 14h30 – 20h30 | Vacances de Pâques |

INFORMATION COMPLEMENTAIRE

La piscine est fermée au public durant toutes les vacances scolaires, sauf aux dates mentionnées ci-dessus.

TARIFS

- | | | | |
|--|------------|-----|-------|
| • Adultes | | fr. | 6.50 |
| • Enfants (dès 6 ans), Apprentis, Etudiants, AI, AVS | | fr. | 3.50 |
| • Adultes | 10 entrées | fr. | 59.— |
| | 20 entrées | fr. | 117.— |
| | Annuel | fr. | 150.— |
| • Enfants, Apprentis, Etudiants, AI, AVS | 10 entrées | fr. | 32.— |
| | 20 entrées | fr. | 63.— |
| | Annuel | fr. | 75.— |
| • Casier, dépôt | | fr. | 2.— |
-

2.

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz

Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Au service des familles

LA GARDE D'ENFANTS A DOMICILE CHAPERON ROUGE

Un soutien efficace aux familles en cas d'urgence, de maladie, ou de situation exceptionnelle.

- Votre enfant est malade et vous devez vous absenter ?
- Vous êtes malade et ne pouvez vous occuper de votre enfant ?
- Vous recherchez une solution de garde ponctuelle en urgence ?

Une situation d'urgence ?

Le réseau social et familial ainsi que les aides habituelles sont rapidement limités lorsque la situation au sein de la famille devient critique:

- L'enfant tombe malade et ne peut aller à la crèche ou à l'école ...
- La maman sort de l'hôpital et n'est pas encore apte à s'occuper des enfants...
- La maman de jour doit s'absenter quelques jours à cause d'un décès dans sa famille...

La Croix-Rouge recrute avec soin des collaboratrices professionnelles et motivées dont le savoir-faire et l'expérience reposent sur une formation large et continue.

Comment ça marche ?

Annoncez vos besoins à la centrale téléphonique aux heures suivantes :

Lundi-vendredi: 07h30 - 11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00 - 21h00 au 076 347 39 49

Du lundi au vendredi, une personne est mise à votre disposition dans les quatre heures suivant votre appel. Votre enfant est alors entouré pour ses médicaments, repas et jeux, ainsi que son bien-être en fonction des indications données par les parents. Notre aide se termine lorsque vous êtes en mesure de reprendre votre tâche.

Nos tarifs :

Revenu brut des parents par mois	Prix de l'heure	Participation déplacement par jour
< CHF 3'000.-	CHF 5.-	CHF 3.-
CHF 3'001.- à 5'000.-	CHF 8.-	CHF 3.-
CHF 5'001.- à 7'000.-	CHF 10.-	CHF 3.-
CHF 7'001.- à 9'000.-	CHF 15.-	CHF 3.-
CHF 9'001.- à 12'000.-	CHF 20.-	CHF 3.-

Bon à savoir :

- Les frais de garde sont déductibles des impôts si les parents exercent une activité lucrative.
- 20% de rabais sur ces prix pour les membres de la CRf.
- Pas de mission pour moins de 3 heures.
- Collaboration avec les caisses maladies suivantes: Helsana, CSS, ÖKK, Groupe Mutuel.
- **Pour plus d'informations : chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch.**

AIDE AUX PROCHES :

**UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT
POUR PERSONNES AGEES ET/OU MA-
LADES**

- Vous soignez votre conjoint, vos parents ?
- Vous êtes sollicité(e) nuit et jour ?
- Vous avez besoin de répit, car vous sentez la responsabilité qui vous pèse ?

- Nous vous déchargeons de vos obligations de présence auprès du proche.
- Nous encadrons votre proche âgé et / ou malade.
- Nous intervenons à domicile ponctuellement ou régulièrement.

L'aide aux proches est un service indépendant, mais complémentaire des services de soins et d'aide à domicile. Nous intervenons, sans autre formalité, à la demande de toute personne souhaitant une aide pour accompagner ou encadrer une personne à domicile.

Horaires :

Téléphonez-nous et communiquez vos besoins du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 au **026 347 39 79** ou **aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch**.

Bon à savoir :

- Nos tarifs se calculent en fonction du revenu et de la fortune de la personne que nous allons encadrer.
- Les personnes ayant droit aux prestations complémentaires de l'AVS peuvent demander le remboursement des frais.
- Le service n'est pas pris en charge par la caisse maladie

Baby-Sitting :

Un service pour les parents de jeunes enfants

Vous voulez sortir ? Vous souhaitez trouver une personne fiable et formée pour s'occuper de vos enfants ?

Nous vous proposons une liste de baby-sitters formées par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Prenez contact avec la CRf au **026 347 39 40** ou **baby-sitting@croix-rouge-fr.ch** et recevez notre liste !

Adresse de contact pour tous les services à la famille:

Croix-Rouge fribourgeoise
Service Aide à la famille
Rue G.-Techtermann 2
Case postale 279
1701 Fribourg
www.croix-rouge-fr.ch
026 347 39 49 / 79

3.



La Famille au Jardin Die Familie im Garten

FR DE

En deux mots si vous ne le connaissez pas encore

- Le foyer de jour : « La Famille au Jardin » au dessus de Fribourg (Commune de St-Ursen) accueille les personnes présentant des troubles de la mémoire de type Alzheimer.
- Accueillir les personnes en journée - Soulager les familles concernées, tels sont les buts de l'accueil.

Le foyer est ouvert les lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9h00 à 17h00.

Foyer de Jour "La Famille au Jardin"
Tagesstätte "Die Familie im Garten"
Römerswil 4
1717 St-Ursen

Solange Risse, directrice

Tél. 026 321 20 13
Fax 026 321 39 24
Mail info@la-famille-au-jardin.ch

CCP 17-587461-8

4.

Enseignants : informations destinées aux aînés

Les enseignants du cercle scolaire se proposent d'organiser des activités d'échanges entre leurs élèves et les aînés de nos villages (dessin, gymnastique, chant, jeux de société ...).

Vous trouverez, en temps voulu, des bulletins d'inscription dans les différents endroits publics de nos communes.

Au plaisir de vous rencontrer.



Les enseignants

5.

Divers

Site Internet

Le conseil communal vous invite à consulter le site : www.grandvillard.ch. Vous y trouverez les informations utiles.

Le présent document y est inséré, sous la rubrique « Bulletins d'information ».

☆☆☆

*Le conseil communal de Grandvillard vous attend
à la prochaine assemblée fixée au*

mercredi 1^{er} décembre 2010, à 20.00 heures.

*A l'issue de l'assemblée, un verre de l'amitié sera servi.
Le conseil profite du présent bulletin pour vous souhaiter, d'ores et déjà,
de*

bonnes fêtes.

Il forme des vœux pour l'an nouveau.



Fermeture du Bureau communal pendant les fêtes de fin d'année

Pendant les fêtes de Noël, le Bureau communal sera fermé du vendredi 24 décembre 2010 au lundi 3 janvier 2011 inclus.

Le conseil communal